

Observatoire National de la Précarité Énergétique Au moins 7 millions de personnes concernées

L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) présente les résultats de ses travaux ce 23 novembre, à l'occasion de son 3^e colloque national à Bordeaux. L'ONPE œuvre à mieux connaître le phénomène, comprendre les pratiques des ménages touchés et identifier les leviers d'action pour lutter efficacement contre ce fléau. 3 ménages sur 10 se restreignent sur le chauffage et 1 sur 10 rencontre des difficultés à payer ses factures d'énergie.

Un ménage est reconnu en situation de précarité énergétique lorsque ses revenus et ses conditions d'habitat ne lui permettent pas de satisfaire ses besoins en énergie de chauffage.

Un suivi annuel de l'évolution du phénomène

En 2018, 30% de l'ensemble des Français ont restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées et 15% d'entre eux ont déclaré avoir souffert du froid dans leur logement au cours du dernier hiver, selon le baromètre 2018 du médiateur national de l'énergie¹.

L'ONPE publie à partir de cette année un indicateur basé sur le taux d'effort énergétique annuel, qui permet une évaluation de la précarité énergétique en 2017 et vient ainsi compléter les données fournies par l'Enquête Nationale Logement, actualisée tous les sept ans. Il correspond au nombre de ménages pauvres et modestes qui consacrent plus de 8% de leur revenu pour payer la facture énergétique du logement. En 2017, ils représentent près de 12% de l'ensemble des ménages, soit 3,3 millions de ménages ou 6,7 millions de personnes.

Au regard de ce seul indicateur, le phénomène de précarité énergétique a très légèrement diminué depuis 2013. Le principal facteur de ce recul est lié à la météo (l'hiver 2013 a été particulièrement rigoureux et en 2017, plus doux que la moyenne observée depuis 30 ans). Si l'on corrige l'impact conjoncturel de la météo, ce faible recul du phénomène demeure mais est encore plus modéré, principalement en raison de la baisse des consommations d'énergie dans les logements (amélioration tendancielle des performances énergétiques des logements), dans un contexte où le prix de l'énergie toutes taxes comprises est resté stable jusqu'en 2017.

Selon le Secours Catholique, le montant médian des impayés augmente en 2017, après avoir connu une baisse durant deux ans, pour atteindre 789 euros. Depuis dix ans il a augmenté de 189€, ce qui est préoccupant.

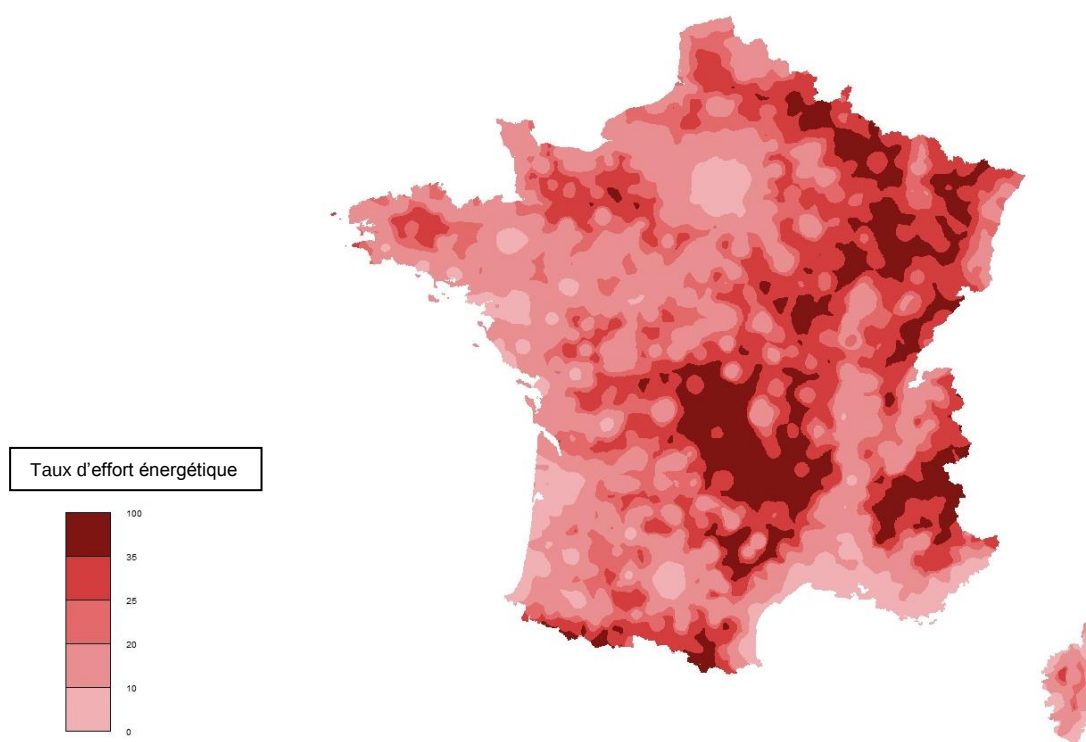
En 2017 : 543 874 ménages ont subi une intervention d'un fournisseur d'énergie (réduction de puissance, suspension de fourniture, résiliation de contrat) suite aux impayés d'énergie
(médiateur national de l'énergie)

¹ Source : <https://www.energie-mediateur.fr/wp-content/uploads/2018/11/2018-synthese-barometre-energie-info.pdf>

De fortes disparités selon les régions

Outre la situation géographique, d'autres facteurs peuvent expliquer un taux de vulnérabilité plus élevé dans certains territoires : le revenu, la superficie et le type de logement, la période de construction du logement, l'énergie utilisée.

Taux d'effort énergétique (Données communales lissées- Source INSEE)



3 milliards d'euros d'aides nécessaires par an

Face à cette situation préoccupante, les acteurs nationaux se mobilisent. En 2018, le chèque énergie a été adressé à 3,6 millions de ménages et le gouvernement vient d'annoncer qu'il serait élargi à 5,8 millions de ménages en 2019 et augmenté de 50 euros. Le nombre de ménages bénéficiant du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) est reparti à la hausse en 2017 pour atteindre plus de 52 000 ménages aidés. Et le Grand Plan d'Investissement 2018-2020 renforce le budget du programme Habiter Mieux à hauteur de 1,2 milliard d'euros afin de financer la rénovation de 75 000 logements par an, soit 375 000 avant 2022.

Pour autant, une étude sur les dispositifs d'aide, les personnes éligibles et les bénéficiaires montre que l'aide nécessaire pour sortir l'ensemble des ménages en précarité énergétique s'élèverait à 3,1 milliards d'euros par an. **Il s'agit du montant qu'il conviendrait d'accorder aux ménages en précarité énergétique pour que leur taux d'effort énergétique soit inférieur à 8%. Cela représenterait en moyenne près de 710 €/logement/an.**

Pour en savoir plus

- [Le tableau de bord 2018 de la précarité énergétique \(Chiffres clés\) :](#)
- [Analyse des résultats des travaux de l'ONPE et cartographie de la précarité énergétique](#)
- [Etude sur les dispositifs d'aide, les personnes éligibles et les bénéficiaires](#)
- [Enquête auprès de 30 ménages en précarité énergétique](#)
- [Autres études disponibles sur le site de l'ONPE](#)

Les partenaires de l'ONPE



Service presse de l'ADEME :
01 58 47 81 28 / ademepresse@havas.com